



Lundi 7 juin 2010

Signature des Conventions Egalités des Chances

Dossier de presse

Communiqué de presse

L'Université Paris-Dauphine et l'égalité des chances

Neuf conventions sont signées entre Dauphine, le Secrétariat d'Etat chargé de la politique de la ville, l'académie de Créteil et neuf lycées de la Seine-Saint-Denis

Paris, le 7 juin 2010 - L'Université Paris-Dauphine poursuit sa politique volontariste en faveur de l'égalité des chances en signant aujourd'hui une convention avec neuf lycées de la Seine-Saint-Denis situés en zone sensible : **Auguste Blanqui** (Saint-Ouen), **Condorcet** (Montreuil), **Eugène Hénaff** (Bagnole), **Jacques Brel** (La Courneuve), **Jean Jaurès** (Montreuil), **Louise Michel** (Bobigny), **Maurice Utrillo** (Stains), **Olympe de Gouges** (Noisy-le-Sec) et **Suger** (Saint-Denis). En avril 2009, l'Université Paris-Dauphine avait signé un premier partenariat avec les lycées de **Marcelin Berthelot** (Pantin) et de **Feyder** (Epinay-sur-Seine).

Ces conventions, signées par Fadela Amara, secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville, Laurent Batsch, président de Dauphine, William Marois, recteur de l'académie de Créteil et le proviseur de chacun de ces lycées, permettront de donner leur chance aux élèves de ces établissements désireux d'intégrer ces formations et à Dauphine de diversifier le recrutement de ses étudiants en première année.

A l'occasion de cet événement, le recteur de l'académie de Créteil, William Marois a déclaré : *"Promouvoir l'égalité des chances et la possibilité pour tous les lycéens de l'académie d'accéder à l'enseignement supérieur est une priorité. La signature de cette convention s'inscrit dans cette priorité ; elle concrétise un partenariat déjà entamé avec quelques lycées en l'élargissant à de nouveaux établissements. Ce partenariat a vocation à s'élargir encore, à s'approfondir et, nous l'espérons, à s'insérer dans le dispositif des "cordées de la réussite".*

Le programme « Egalité des chances »

Dans le cadre de ces conventions de partenariat, Dauphine et sa Fondation se sont engagées, en amont de la procédure de sélection à l'entrée en première année, à informer les lycéens sur les possibilités de poursuivre des études supérieures (formations offertes et débouchés) et à leur donner les outils pour y parvenir.

Dans ce but, l'université a établi un « parcours Dauphine » en concertation avec les équipes pédagogiques des établissements. Son objectif est d'encourager les meilleurs élèves à postuler et d'améliorer leur niveau scolaire grâce à des cours de soutien actif en 1^{ère} dans les matières nécessaires.

L'Université Paris-Dauphine prend également l'engagement d'examiner avec une attention particulière les dossiers des élèves issus des lycées conventionnés.

Enfin, Dauphine a mis en place un système de « triple parrainage » à l'entrée pour les étudiants issus des établissements conventionnés, qui sera assuré par un Ancien dauphinois, un étudiant et un enseignant sur la base du volontariat. En 2009-2010, ce dispositif a bénéficié à deux étudiants des deux lycées conventionnés.

« L'égalité des chances est une de nos priorités. Les conventions que nous avons signées en 2009 et aujourd'hui avec onze lycées situés dans le département de la Seine-Saint-Denis constituent pour nous une première étape importante dans notre démarche. Nous comptons en effet, l'étendre à des établissements du département des Hauts-de-Seine avec l'ambition d'intégrer plus d'une soixantaine d'élèves provenant de ces lycées à l'horizon 2012, soit 10% d'une promotion de première année » a déclaré Laurent Batsch, président de l'Université Paris-Dauphine.

« Cette démarche de solidarité apporte à Dauphine de l'ouverture d'esprit, du challenge, une meilleure compréhension de notre société et une meilleure préparation au monde de l'entreprise, divers par définition. Sans oublier un élargissement de nos viviers classiques de recrutement en première année. », a conclu Renaud Dorandeu, professeur-coordonateur de ce programme auprès du Président de l'Université Paris-Dauphine.

A propos de l'Université Paris-Dauphine.

L'Université Paris-Dauphine est un Grand Etablissement d'enseignement supérieur exerçant des activités de formation (initiale et continue) et de recherche dans le champ des sciences des organisations et de la décision (gestion, économie, mathématiques, informatique, droit, sociologie et science politique). Avec 400 professeurs permanents, 9000 étudiants dont 2300 en Master 2, et plus de 159 formations de niveau Licence, Master et Doctorat, l'Université Paris-Dauphine, récemment accréditée Equis, est l'une des universités leaders en Europe dans son domaine.

www.dauphine.fr

A propos de la Fondation Paris-Dauphine.

La Fondation Paris-Dauphine a été créée en octobre 2008 grâce au soutien de six entreprises fondatrices : Bouygues, Bolloré, Exane, Crédit Foncier, Lagardère et GDF-SUEZ. Au service de la recherche, elle abrite trois chaires d'enseignement et de recherche (une dizaine est en cours de création). L'égalité des chances constitue un de ses axes de développement prioritaires.

www.fondation.dauphine.fr

Contact presse :

Université Paris-Dauphine - Cécile FONDEUR - 01 44 05 41 03
cecile.fondeur@dauphine.fr

Secrétariat d'Etat chargé de la Politique de la ville - Tamara MEJIAS - 01 44 49 80 66
tamara.mejias@politique-ville.gouv.fr

DAUPHINE ET L'EGALITE DES CHANCES

Le programme Égalité des chances est une initiative du président Laurent Batsch, qui s'inscrit dans une longue histoire de Dauphine en la matière, avec le développement de l'apprentissage d'une part et un pourcentage de boursiers supérieur à la moyenne nationale d'autre part.

Il est mis en œuvre au sein de l'Université par la Fondation Dauphine. Il constitue l'un de ses axes prioritaires.

Son objectif est de diversifier le recrutement des étudiants en première année afin de permettre à tous les bons élèves de postuler et de réussir à Dauphine. En toile de fond de ce programme, l'idée que l'Université a une mission à remplir : une mission de solidarité à l'égard des enseignants du secondaire pour assurer au mieux la promotion des élèves les plus méritants et les plus motivés.

Cette ambition de motiver les élèves les plus méritants à postuler à une université telle que Dauphine n'est pas exclusive d'une autre priorité de ces établissements qu'est la lutte contre l'échec scolaire. On peut en effet considérer qu'échec scolaire et autocensure sont deux phénomènes étroitement liés.

Le programme Egalité des chances vise à lutter en profondeur, avec la plus grande détermination possible, contre l'autocensure, pour montrer qu'au-delà de l'Université Paris-Dauphine, les universités et les études longues et sélectives dans leur ensemble sont accessibles à des élèves qui pourraient avoir tendance à se refermer sur des ambitions plus limitées. L'ouverture des horizons et la levée de l'autocensure doivent provoquer une véritable motivation en profondeur. Une motivation qui est au principe de la réussite scolaire.

Une première en 2009

C'est le 1er avril 2009 qu'ont été signées les premières Conventions Egalité des Chances entre Dauphine et deux lycées de Seine-Saint-Denis : Marcelin Berthelot (Pantin) et Jacques Feyder (Epinay-sur-Seine), en présence du Ministre de l'Intégration et de l'Identité Nationale, Monsieur Eric Besson.

Même si Dauphine est engagée dans un processus de diversification de sa population étudiante depuis plusieurs années, l'université s'engageait là pour la première fois de manière institutionnelle à favoriser l'entrée en première année de lycéens qui n'auraient pas spontanément envisagé des études à Dauphine.

Car c'est là le premier objectif du Programme Egalité des Chances : permettre à tous les lycéens de connaître Dauphine et ses conditions d'accès, sans restriction de zone géographique ou de milieu d'origine. C'est pourquoi Dauphine choisit de signer des conventions bipartites avec des lycées qui n'y envoient traditionnellement que peu d'étudiants, afin de lever tout phénomène de non-information ou d'autocensure.

Le dispositif « Egalité des chances »

Ce dispositif se déroule en trois étapes

1. **Coopération entre l'Université Paris-Dauphine et le lycée partenaire** en amont de la procédure de sélection de la première année, Dauphine et le lycée établissent dans le cadre de la convention une coopération dès la classe de 1^{ère}, afin d'élaborer ensemble un « *parcours Dauphine* ».

Les objectifs sont divers :

- encourager les meilleurs élèves à postuler à Dauphine via des réunions d'information et des journées découvertes de Dauphine.

Alain Michaux, ancien Dauphinois

« A l'occasion d'une présentation de Dauphine au lycée Jean Jaurès, j'ai pu constater que les lycéens étaient peu informés sur les possibles filières d'orientation après le lycée. Je me suis bien reconnu en eux, car lorsque j'étais moi-même au lycée il y a une quinzaine d'années, j'étais dans la même disposition d'esprit : mon horizon s'arrêtait au lycée et au Baccalauréat. À cet égard, des initiatives comme celles de Dauphine sont particulièrement bienvenues, car elles doivent encourager de plus en plus les lycéens à réfléchir dès la 1^{ère}, ou au plus tard en Terminale, à leur orientation future. Les nouveaux partenariats vont aider à aiguillonner les élèves, les encourager à s'intéresser aux études supérieures et créer une dynamique de curiosité. »

Olivier Lebel, professeur d'histoire au lycée Marcelin Berthelot, Pantin.

« L'idée qu'une université comme Dauphine peut être accessible commence à se diffuser au sein de nos élèves. Mais il subsiste néanmoins des réticences de la part de certains d'entre eux qui se sentent parfois évoluer dans un établissement déclassé. C'est aussi pour cela que le parcours Dauphine est capital : il ouvre un horizon à des lycéens qui s'en croient dépourvus. Cela nous permet d'avoir des élèves qui jouent la carte de la réussite, qui font montre d'une motivation et d'une détermination étonnantes. »

- améliorer le niveau scolaire des élèves via des heures de cours supplémentaires dès la 1^{ère} (quatre matières concernées : mathématiques, anglais, culture générale et économie)

Olivier Lebel, professeur d'histoire au lycée Marcelin Berthelot, Pantin.

« Le parcours Dauphine a lieu tous les mercredi après-midi. Il est ouvert aux 1^{ères} et aux Terminales, avec un accent mis sur les Terminales. À la fois sur les mathématiques, presque une fois sur deux, et ensuite la culture générale, les techniques d'écriture, parfaire l'efficacité de leur rhétorique, et enfin l'histoire économique et macro-économie... et un peu d'anglais. »

2. Un examen attentif des dossiers de candidature des élèves issus du lycée partenaire au moment de la sélection pour l'entrée en première année

Renaud Dorandeu, professeur de Sciences politiques, coordinateur enseignant Dauphine Égalité des chances

« A l'inverse d'une conception étroite de l'élitisme, qui se fonderait uniquement sur des résultats scolaires sans autre recul, notre dispositif est fondé sur le mérite observé dans la durée. L'Université demande aux élèves de 1ère et de Terminale des lycées partenaires, de s'engager dans des dispositifs exigeants qui vont leur permettre de rejoindre Dauphine dans les meilleures conditions possibles. Ces dispositifs se fondent sur un véritable partenariat entre les enseignants des lycées et les enseignants de Dauphine. Et c'est au travers de cette cohérence pédagogique que se fait la reconnaissance du mérite. »

3. Un triple parrainage pour les élèves ayant intégré Dauphine dès la rentrée universitaire : un parrain enseignant, un parrain étudiant et un parrain ancien élève.

Alain Michaux, ancien Dauphinois.

« À la rentrée 2009, je suis devenu parrain ancien élève d'un jeune homme qui vient d'un lycée d'Épinay-sur-Seine. C'est un élève très sérieux qui a toutes les cartes en main pour faire un bon parcours à l'Université. Ma mission consiste à lui apporter un soutien moral, mais aussi les réflexes et méthodes de travail qui lui permettent de s'habituer le plus vite possible aux méthodes de l'enseignement supérieur, et enfin à lui faire bénéficier de mon réseau dans la mesure du possible. »

Bilan et perspectives

	2009	2010	2013
Nombre d'étudiants en première année à Dauphine ayant bénéficié du dispositif Égalité des Chances	4	14	60
Nombre de lycées conventionnés	2	11	25

TEMOIGNAGES

Renaud Dorandeu, professeur de Sciences politiques, coordinateur enseignant Dauphine Égalité des chances.

« A l'occasion des échanges que nous avons eu entre les lycées et l'université, les enseignants de Dauphine et du secondaire se sont rendus compte qu'ils sont dans le même bateau et qu'ils se sont engagés dans la même entreprise. L'appellation du dispositif au niveau du rectorat, les « Cordées de la réussite », qui renvoie à la cordée de haute montagne et à la solidarité qui en découle n'est pas exagérée : le passage de ces jeunes adultes du monde de l'enseignement secondaire à l'enseignement universitaire s'accomplit d'autant mieux que les enseignants considèrent que tous les enseignants font le même métier, qu'il n'y a pas de rupture pédagogique lors de l'entrée à l'université. Même si les matières changent, même si le niveau de difficulté peut paraître s'élever, c'est cette continuité, cette solidarité pédagogique qui conditionnent la réussite du dispositif. »

Alain Michaux, Ancien Dauphinois.

« Dauphine m'a donné un enseignement de qualité, m'a permis de rencontrer certains de mes meilleurs amis. Une fois diplômé j'ai souhaité rester en contact avec mon université, et rendre à Dauphine ce qu'elle m'avait donné. Par ailleurs, j'avais envie de donner un coup de pouce aux jeunes élèves de banlieue qui manquent parfois d'informations sur les bonnes filières, bien qu'ils soient méritants et travailleurs. Le projet Égalité des chances mis en place par Dauphine me permettait de répondre parfaitement à ces deux attentes. »

Olivier Lebel, professeur d'histoire au lycée Marcelin Berthelot, Pantin.

« Notre constat était qu'il existait un hiatus entre le niveau de l'enseignement supérieur et des classes préparatoires avec le niveau des élèves, même les bons éléments. Dans notre établissement où les résultats aux examens nationaux sont parfois fragiles, il m'a paru important que j'aide des élèves motivés à mettre en avant et à pleinement exploiter leurs capacités. A Marcelin Berthelot, nous sommes un petit établissement, avec 550 élèves. Il nous faut donc mener un gros travail de prospection car les élèves sont dispersés dans des classes et il n'est pas forcément facile de déceler les élèves qui ont des compétences qui peuvent les emmener à un niveau de classe préparatoire ou de grandes écoles. Et par ailleurs, il y a un gros travail pour déceler ces élèves, les motiver, les mettre en avant et leur faire suivre le parcours. C'est un tout petit noyau, environ 5-7 élèves, mais proportionnellement pour un petit établissement comme le notre, c'est énorme. Puisque l'essentiel de nos bons et très bons élèves basculent au finale sur Dauphine. »

LA FONDATION

Sur le modèle des grandes fondations universitaires anglo-saxonnes, la Fondation Dauphine est une fondation partenariale qui a vu le jour en octobre 2008. Elle a pour mission d'assurer à long terme le financement et le développement de Dauphine, grâce à la mise en œuvre de projets innovants et à la création de chaires d'enseignement et de recherche. Elle soutient ainsi les projets correspondant aux six grands axes de développement de Dauphine : l'égalité des chances, le rayonnement de la recherche, le développement de l'international, l'entrepreneuriat, l'accès à la culture et la rénovation de l'immobilier.

Porteuse d'une vision ambitieuse, au service de l'université, la Fondation Paris-Dauphine est forte d'un objectif assumé, celui de former des managers libres et responsables. Elle inscrit au cœur de son développement un principe de responsabilité sociétale, afin que l'Université Paris-Dauphine soit – et reste – ouverte à tous les talents.

Pour plus d'information visitez le site internet www.fondation-dauphine.fr

L'UNIVERSITE PARIS-DAUPHINE

L'Université Paris-Dauphine est un Grand Etablissement d'enseignement supérieur exerçant des activités de formation (initiale et continue) et de recherche dans le champ des sciences des organisations et de la décision (gestion, économie, mathématiques, informatique, droit, sociologie et science politique). Avec 400 professeurs permanents, 9000 étudiants dont 2300 en Master 2, et plus de 159 formations de niveau Licence, Master et Doctorat, l'Université Paris-Dauphine, récemment accréditée Equis, est l'une des universités leaders en Europe dans son domaine.

L'Université Dauphine en chiffres :

- 9000 étudiants, dont 25 % d'étudiants étrangers, 110 nationalités, 10% de boursiers
- 375 enseignants-chercheurs
- 400 personnels administratifs et techniques
- un réseau de plus de 62 000 Anciens
- 60 associations étudiantes
- 90 Masters 2
- 35 programmes en formation continue
- 1 école doctorale et 7 centres de recherche
- 10 chaires d'enseignement et de recherche

Pour plus d'informations sur ce programme, consultez sur le site www.dauphine.fr la rubrique égalité des chances.

Contact presse : Cécile FONDEUR - Université Paris-Dauphine - 01 44 05 41 03
cecile.fondeur@dauphine.fr